

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2024, le vingt six mars à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 48 Présents : 27 Votants : 31	Date de convocation : 13 mars 2024 Référence : 05_CS_26_03_24
---	--

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BELDA José, M. BOURGEADE Christophe, M. RAYMOND Vincent, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, Mme DELARBRE Suzanne, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, M. DUMONT Fabrice, Mme DUTHEIL Bernadette, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. PIREYRE Éric, M. PIREYRE Jérôme, M. PLEYBER Philippe, M. RAMOS Jean-Louis, M SALLES Daniel, M. SCHAAL Philippe et M. SEVILLA Paul.

Délégués TITULAIRES excusés : M. BOURDOULEIX Roger, M. CHARLAT Jean-Michel, Mme FAURE Monique, et Mme QUINTON Amalia.

Délégués TITULAIRES absents : M. MACIAN Aurélio, Mme CARDONA Nathalie, M. DA SILVA Carlos, M. DECOUZON David, M. DUARTE Bruno, Mme DUCHALET Céline, M. DUCHE Dominique, M. GABRILLARGUES Camille, M. GENDRE Lionel, Mme LAROUDIE Fabienne, M. MAUME Xavier, M. ONDET Jean-Michel, M. PERRIER Cédric, Mme VAQUIER Martine, Mme VESSIERE Martine et M. VIAL Christophe.

Procurations : M. CHARLAT Jean-Michel donne procuration à M. DUMAS Daniel, Mme FAURE Monique donne procuration à Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, et Mme QUINTON Amalia donne procuration à M. RAMOS Jean-Louis.

N°05_CS_26_03_24

OBJET : Compte administratif 2023 - Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,

Vu la délibération du conseil syndical en date du 16 mars 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal,

Le Président expose aux membres du conseil syndical les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Président quitte la séance et le conseil syndical siège sous la Présidence de M. BERNARD Léon, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D'ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2023	2 016 079,11 €
Dépenses 2023	- 1 979 799,41 €
Résultat de l'exercice 2023	36 279,70 €
Excédent 2022 reporté	1 484 085,37 €
Excédent de clôture 2023	1 520 365,07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2023	2 030 430,36 €
Dépenses 2023	- 2 328 645,19 €
Résultat de l'exercice 2023	- 298 214,83 €
Excédent 2022 reporté	814 195,81 €
Restes à réaliser	- 117 625,95 €
Excédent de clôture 2023.....	515 980,98 €

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier, le **26 mars 2024**,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
BELDA José



A blue circular stamp is positioned in the center of the signatures. The text inside the stamp is: "SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT" at the top, "S.I.A.R.E.C." in the center, and "DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND" at the bottom.